

## Document type

à télécharger, à compléter, puis à joindre au formulaire

### Financement demandé à la Ville de Paris (en K€, TTC)

Ce budget doit être établi dans la limite des sommes indiquées dans le règlement de l'appel à projets, c'est-à-dire 250 000 € par projet pour 4 ans maximum, avec un plafond de 62 500 € par an.

	Total des dépenses d'investissement
1 <sup>ère</sup> année	
2 <sup>ème</sup> année	
3 <sup>ème</sup> année	
4 <sup>ème</sup> année	